

13 DEC. 2019

Service Courrier

SCHÉMA DE COHÉRENCE TERRITORIALE DU TERRITOIRE DE BELFORT

Analyse de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers

Bilan n°6 après approbation du SCoT
Période analysée : 2011-2017


Agence d'Urbanisme
du Territoire de Belfort

syndicat
mixte du
SCoT
du Territoire
de Belfort



2^{ème} semestre 2019

Contact : scotbelfort@autb.fr - Site Internet : scotbelfort.autb.fr

TABLE DES MATIÈRES

I. CONTEXTE.....	3	Typologie des espaces artificialisés.....	16
INTRODUCTION	3	IV. INDICATEURS SPÉCIFIQUES	
MÉTHODOLOGIE	3	L'ARTIFICIALISATION ENTRE 2011 ET 2017 PAR	
DÉFINITIONS	4	RAPPORT AUX CONSTANTES DU TERRITOIRE	17
LISTE DES ABRÉVIATIONS.....	4	PARALLÈLE AVEC L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION	
II. RENOUVELLEMENT URBAIN ET		INDICATEUR D'ÉTALEMENT URBAIN	17
DÉSARTIFICIALISATION.....	5	SURFACES CONSOMMÉES SELON L'ARMATURE	
III. RÉSULTATS GÉNÉRAUX L'ARTIFICIALISATION		URBAINE DU SCoT.....	18
DES ESPACES ENTRE 2011 ET 2017.....	6	RAPPORT À LA SUPERFICIE DE LA TACHE URBAINE	
SURFACES ARTIFICIALISÉES	6	ARTIFICIALISATION LE LONG DE LA COLONNE	
Combien d'hectares artificialisés entre 2011 et 2017 ? 6		VERTÉBRALE (AXE GIROMAGNY / DELLE)	19
Dans quelles intercommunalités ?.....	6	ZONES D'URBANISATION FUTURE À L'ÉCHELLE DU	
Comparaison des périodes 2000/2010 et 2011/2017 ..	7	DÉPARTEMENT	20
DESTINATIONS DES SOLS ARTIFICIALISÉS.....	8	ARTIFICIALISATION AU SEIN DES ZONES	
Pour quelles destinations ?.....	8	PRÉDÉFINIES*.....	20
ARTIFICIALISATION PAR TYPES DE SITUATIONS	10	DENSITÉS COMPARÉES DES ZONES D'HABITATION	
Quelle situation par rapport à l'emprise urbaine ?	10	21
ESPACES CONSOMMÉS.....	10	V. INDICATEURS SCoT ARTIFICIALISATION AU	
Quels espaces artificialisés ?.....	10	REGARD DES OBJECTIFS DU SCoT	23
ORIGINES ET DESTINATIONS.....	11	HABITAT.....	23
Quels espaces artificialisés pour quels types		ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ÉQUIPEMENTS	
d'usages ?.....	11	PUBLICS.....	24
RÉPARTITION DES SURFACES ARTIFICIALISÉES PAR		INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT	25
COMMUNE	12	CONCLUSION AU REGARD DES OBJECTIFS DU SCoT	
Répartition des surfaces artificialisées à l'échelle du		25
Territoire de Belfort.....	12	VI. CONCLUSION GÉNÉRALE.....	26
Typologie des communes	15		

I. CONTEXTE

INTRODUCTION

L'approbation du SCoT du Territoire de Belfort, en février 2014, valide des orientations d'aménagement du territoire fondées sur un scénario de référence. La réglementation en vigueur demande la mise en place d'un suivi des résultats de l'application de ces orientations à partir d'indicateurs. La consommation d'espace est un des indicateurs de suivi de l'application du SCoT.

Des évaluations intermédiaires, en 2015 et 2017, font partie du travail de suivi réalisé par l'Agence d'Urbanisme du Territoire de Belfort, avec deux publications issues de l'Observatoire de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

L'objectif est de prendre la mesure des évolutions foncières tant pour appréhender la réalité du phénomène d'artificialisation que pour saisir les évolutions d'usage associées au foncier.

Initié lors de l'élaboration du SCoT, l'observatoire donne lieu à une base de données géographique exploitable à la commune. Cette base de données désormais enrichie d'une nouvelle période, permet de produire une nouvelle publication agrémentée d'indicateurs.

La présente analyse couvre la période 2011-2017 (7 ans) et reprend pour comparatif la période 2000-2010 (10 ans) en partie utilisée pour établir les objectifs de limitation de la consommation d'espace inscrit dans le DOO et le PADD du SCoT.

MÉTHODOLOGIE

L'analyse des espaces nouvellement artificialisés repose essentiellement sur la comparaison de photos aériennes de différentes dates. La photo aérienne la plus récente, utilisée ici, est l'édition 2017. Les données saisies dans le cadre de la réalisation de PLU(i) sont également utilisées. Les données sont également saisies soit à l'aide de données exogènes, notamment cadastrales, soit par des relevés réalisés sur le terrain.

La photo-interprétation est un travail précis de visualisation et de saisie manuelle, comportant peu de limite dans l'utilisation des résultats, mais contrainte par le caractère ponctuel des prises de vues de photos aériennes.

DÉFINITIONS

Artificialisation

Mutation anthropique, passage d'une surface naturelle, agricole ou forestière vers toutes surfaces artificialisées (constructions et aménagements divers). Ce phénomène induit des altérations du milieu de vie (minéralisation du sol, ruissellement, modification du paysage, modifications du comportement des espèces végétales et animales, etc.).

Consommation d'espace

Phénomène menant à la disparition de terres à vocation naturelle, agricole ou forestière situées hors de l'emprise urbaine. Ces « aménagements ne permettent pas d'envisager un retour rapide et aisé de la parcelle vers son statut initial ».

Densification

Dans l'optique de limiter l'étalement urbain, il s'agit de construire au sein des limites de l'urbanisation. Ainsi, les constructions seront réalisées dans l'emprise urbaine, au sein d'espaces libres nommés « dents creuses ».

Espace artificialisé

Espace résultant de l'artificialisation. Constructions à vocations diverses (bâtiment, maison, etc.) et aménagements divers (route, équipement sportif, équipement public, etc.). Les bâtiments et les surfaces artificiellement recouvertes occupent la quasi-totalité du sol. Ces zones peuvent comprendre aussi de la végétation ou d'autres surfaces non imperméabilisées, dans une part moindre. L'imperméabilisation y est importante. Ces espaces se spécifient en sous catégories (habitat, activité, infrastructure, chantier, équipement).

Étalement urbain

- Processus d'urbanisation privilégiant une expansion des périphéries des villes moins dense que ne l'est le centre auquel elles appartiennent. (Selon le *Lexique de la ville*, Jean-Philippe ANTONI, 2009, éditions Ellipses)

- La croissance des surfaces artificialisées d'un territoire se fait à un rythme plus important que ne l'imposerait le seul facteur démographique. (ONCEA, 2014)
- L'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population. » (EEA, 2011)

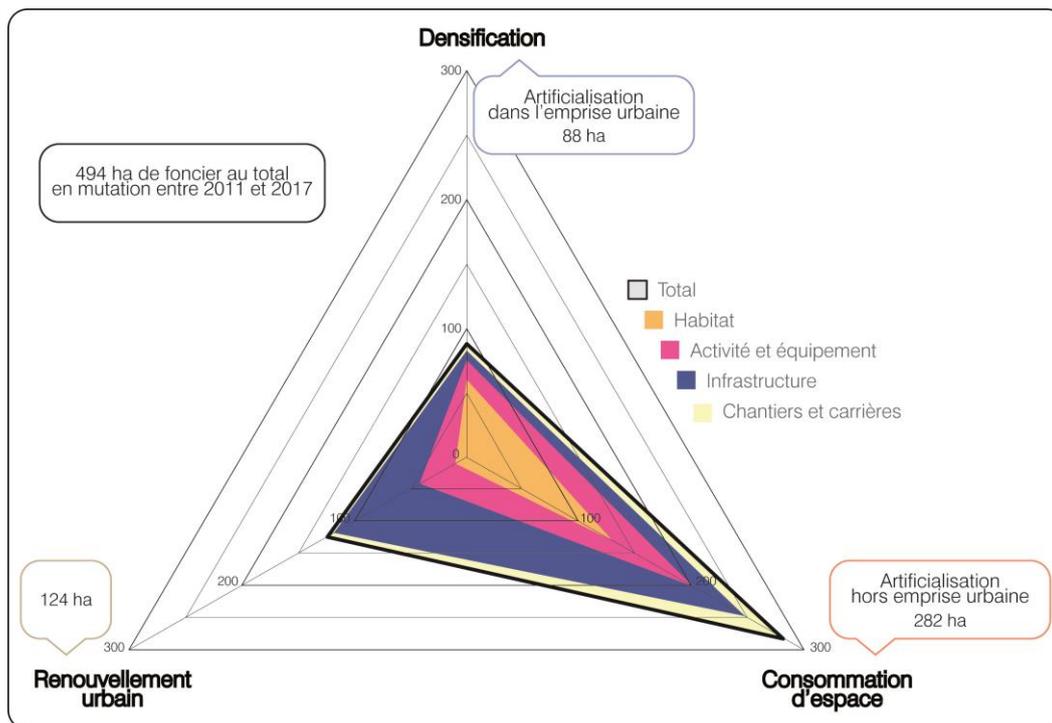
Renouvellement urbain

Reconstruction de la ville sur elle-même en la densifiant et la requalifiant, afin d'éviter l'étalement urbain. (Selon le *Lexique de la ville*, Jean-Philippe ANTONI, 2009, éditions Ellipses). Il s'agit soit de démolir pour reconstruire du neuf, soit de réhabiliter des bâtiments en les rénovant, ou même de construire sur des espaces artificialisés imperméables tels que des parkings.

LISTE DES ABRÉVIATIONS

CAB	Communauté d'Agglomération Belfortaine
CC	Carte Communale
CCHS	Communauté de Commune de la Haute Savoureuse
CCPVS	Communauté de Commune du Pays Sous Vosgien
CCST	Communauté de Commune du Sud Territoire
CCTB	Communauté de Commune de Tilleul Bourbeuse
CCVS	Communauté de Commune des Vosges du Sud
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
GB	Grand Belfort
HEU	Hors Emprise Urbaine
NAF	Naturel Agricole et Forestier
PLU(i)	Plan Local d'Urbanisme (Intercommunal)
POS	Plan d'Occupation des Sols
SCoT	Schéma de Cohérence Territoriale

II. RENOUELEMENT URBAIN ET DÉSARTIFICIALISATION



> Surface par type de construction entre 2011 et 2017
SCoT du Territoire de Belfort

La construction de logements, de bâtiments d'activités ou d'équipements, et d'infrastructures sur des terrains naturels, agricoles et forestiers, n'est pas le seul moyen de construire. Il s'agira alors de renouvellement urbain, c'est-à-dire de constructions réalisées sur des sols déjà artificialisés, par exemple : construction sur un parking, démolition du bâtiment désaffecté puis reconstruction ou réhabilitation...

Dans le Territoire de Belfort et sur la période 2011-2017, le renouvellement urbain est estimé à 124 ha. Cette pratique recense notamment les nouveaux aménagements d'infrastructures et d'équipements publics. Les communes de Delle et Belfort présentent les zones de renouvellement urbain les plus importantes en taille. La plupart des aménagements réalisés pour la nouvelle ligne ferrée Belfort/Delle sont considérés comme du renouvellement urbain (surface estimée à 19 ha).

Les zones de renouvellement urbain ont pour destination principale les infrastructures, avec notamment plusieurs parkings créés. Les bâtiments d'activités ont également tendance à se renouveler.

Par ailleurs, la liste établie n'est pas exhaustive, mais 2 ha de désartificialisation ont été identifiés sur le territoire durant la période 2011-2017, notamment dans les communes du Sud Territoire. Il s'agit ici de constructions dont le démantèlement a laissé la place à un espace libre naturel, ou à usage agricole et forestier.

Rappelons que les éléments d'artificialisation tels que les piscines, les abris et cabanes de jardins, ne sont pas pris en compte dans cette étude. Cependant, notons que sur la période considérée, ils représentent près de 11 ha artificialisés.



Renouvellement urbain, Faubourg de Montbéliard, Belfort > © AUTB

III. RÉSULTATS GÉNÉRAUX | L'ARTIFICIALISATION DES ESPACES ENTRE 2011 ET 2017

SURFACES ARTIFICIALISÉES

	Habitat 190		Activité 72		Équipement 15		Infrastructure 52		Chantier et carrière 41	
	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine						
Espaces NAF	61	129	12	60	3	12	8	44	4	36
Espaces naturels et agricoles	57	112	10	55	3	7	7	37	4	18
Espaces forestiers	4	16	2	5		5	1	8		19

Surfaces artificialisées entre 2011 et 2017 - Valeurs arrondies exprimées en hectares

Combien d'hectares artificialisés entre 2011 et 2017 ?

Les observations menées ont permis d'identifier au total 370 ha artificialisés entre 2011 et 2017 dans le Territoire de Belfort au profit des 5 catégories d'occupations du sol détaillées ci-dessus. Cela représente près de 4 Km² artificialisés, soit 0.6 % de la surface départementale (610 Km²).

Dans quelles intercommunalités ?

Plus de la moitié de l'artificialisation entre 2011 et 2017 s'est réalisée au sein du Grand Belfort (EPCI 2017 issu de la fusion de la CAB et de la CCTB) et très largement dans les

communes de la CAB. Les communes constituant la CCST sont touchées dans une moindre mesure.

En 2017, les trois EPCI présentent trois profils différents en matière d'artificialisation : sur le territoire de la CCVS l'artificialisation s'explique presque uniquement par le développement résidentiel, dans les communes de la CCST le développement de l'habitat et des activités entraîne l'artificialisation des sols, et les chiffres d'artificialisation du Grand Belfort montrent un développement résidentiel, des activités ainsi que des infrastructures.

	Total 370			Habitat 190		Activité 72		Équipement 15		Infrastructure 52		Chantier et carrière 41	
	Total	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine	dans l'emprise urbaine	hors emprise urbaine								
CCST <small>27 communes</small>	84	18	66	14	27	2	25	0	3	1	5	1	7
CCVS <small>22 communes</small>	58	11	47	8	18	2	9	1	3	1	3	0	15
CCPVS <small>14 communes</small>	31	6	26	4	10	2	6		1	0	1	0	8
CCHS <small>8 communes</small>	26	5	21	4	8	1	2	1	2	0	2	0	7
GB <small>53 communes</small>	228	59	170	40	85	7	27	2	7	7	37	3	14
CAB <small>23 communes</small>	178	47	131	31	65	5	13	1	5	6	34	3	14
CCTB <small>30 communes</small>	51	12	39	9	20	2	14	1	2	0	3	0	1

Surfaces artificialisées entre 2011 et 2017 - Valeurs arrondies exprimées en hectares



Les jardins du mont > © AUTB

Comparaison des périodes 2000/2010 et 2011/2017

Nous observons une diminution de moitié de l'artificialisation entre les périodes 2000/2010 et 2011/2017, le taux d'évolution étant de - 53 %. Cette observation est en accord avec les prescriptions contemporaines de réduction de l'artificialisation des sols. Cependant cette diminution s'explique en partie par l'effet post crise 2008.

Par ailleurs, le rythme uniformisé d'artificialisation est de 78 ha par an pour la période 2000/2010, contre 53 ha par an pour la période 2011/2017. Durant cette dernière période, le rythme est de 27 ha artificialisés par an pour l'habitat et de 12 ha artificialisés par an pour les activités et équipements.

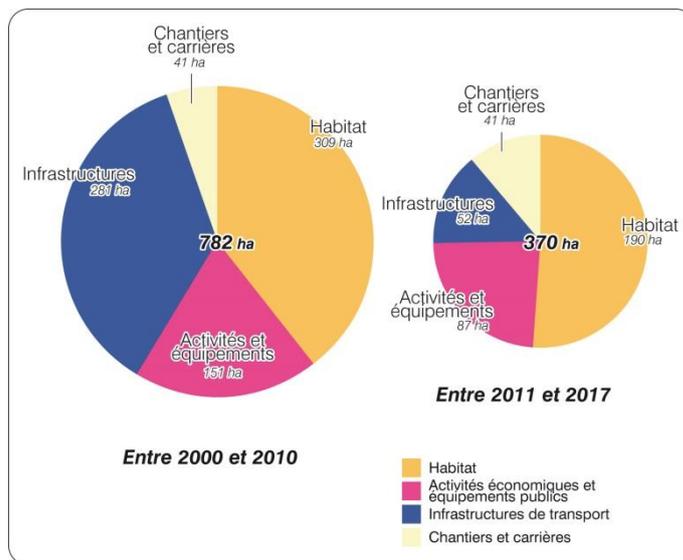
Le rythme annuel d'artificialisation diminue légèrement (environ moins 3 ha) que ce soit pour l'habitat, les activités ou les équipements. La construction d'infrastructures étant largement moins importante sur la seconde période, le rythme annuel d'artificialisation chute littéralement entre ces deux périodes.

Effectivement la part dédiée aux infrastructures est largement plus importante lors de la première période analysée, puis cette part diminue et laisse la place aux activités et équipements dont la part augmente. L'habitat reste la destination principale des zones artificialisées. 1 ha artificialisé sur 2 ha est destiné au logement.

Sur la période 2000-2010 de grandes infrastructures telles que la LGV, la desserte du Pays sous Vosgien et la mise en deux fois deux voies de la RN1019 sont réalisées engendrant une consommation totale de 281 ha. Sur la nouvelle période, les infrastructures départementales sont moins nombreuses, au profit d'infrastructures communales, décrites dans les parties suivantes.

Les réalisations de l'Hôpital médian, de la ZA Bourogne, et de la zone commerciale de Bessoncourt sont comptabilisées en artificialisation durant 2000-2010. Au cours de la décennie suivante, il s'agit plutôt de remplissage de ces différentes zones d'activités mais aussi du poids de l'artificialisation liée au développement des exploitations agricoles (cf. partie destinations des sols artificialisés).

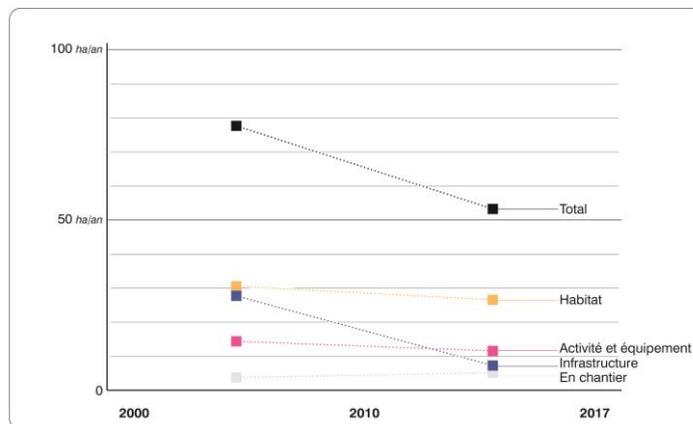
Bien que la surface dédiée à l'habitat soit diminuée, sa part demeure prédominante. En cause, la consommation conséquente d'espace due à la création de logements individuels.



> Artificialisation par type de destination pour les périodes 2000-2010 et 2011-2017 SCOT du Territoire de Belfort



Gare Belfort-Montbéliard TGV > © AUTB



> Moyenne annuelle d'artificialisation (en hectare par an) entre 2000 et 2017 SCOT du Territoire de Belfort



Cravanche > Photos issues de l'Observatoire photographique, © AUTB.

DESTINATIONS DES SOLS ARTIFICIALISÉS

Pour quelles destinations ?

Majoritairement dévolue à l'habitat, l'artificialisation est aussi, pour le quart, destinée aux activités et équipements. Alors que la destination « infrastructure » comptabilise 52 ha sur la période étudiée.

Habitat

Concernant la destination habitat, notons comme exemples quelques grandes opérations sur la dernière décennie : le lotissement Les Chezeaux et une autre zone à Roppe qui compte près de 50 maisons sur 6 ha, deux zones d'habitat collectif et individuel et une vingtaine de maisons réparties sur toute la commune de Meroux-Moval, deux zones d'habitat exclusivement individuel et un collectif de 18 logements à Argiésans, mais aussi plusieurs opérations d'habitat collectifs à Danjoutin. (Voir également la carte « Artificialisation à destination de l'habitat par commune et par type »).

Notons également que le développement de l'individuel est très consommateur d'espace (cf partie Densité des zones artificialisées comparée à la densité communale).

Activités

72 ha ont été artificialisés au profit des activités, il s'agit d'aménagement de zones d'activités, d'implantation d'activités ponctuelles mais aussi de construction ou d'extension de bâtiments agricoles.

Les activités recensées comme ayant entraîné l'artificialisation de surfaces sont soit répartie de manière hétérogène sur tous le territoire soit localisée au sein de zones d'activités. Par exemple, plusieurs installations sont à dénombrer dans le Technoparc de Delle, les infrastructures de desserte et une entreprise sont installées pour créer la ZAC des Chauffours (commune de Delle), un établissement « Grand-Frais » s'est construit à Danjoutin sur une surface de près de 1 000 m², il y a de nouveaux bâtiments dans la ZI de Bourogne-Morvillars, des modifications ont été opérées sur la ZAIC de Bavilliers-Argiésans.

Zoom sur Grandvillards

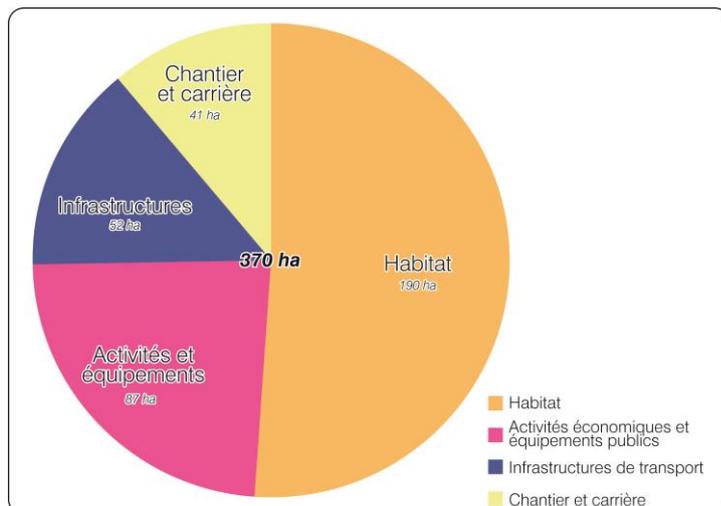
La ZI des Forges s'est étendue à Grandvillards, tout comme la ZA des Grands Sillons dont la voirie de l'extension a été réalisée ainsi que plusieurs installations et plusieurs parcelles sont en chantier,

Zoom sur Bessoncourt

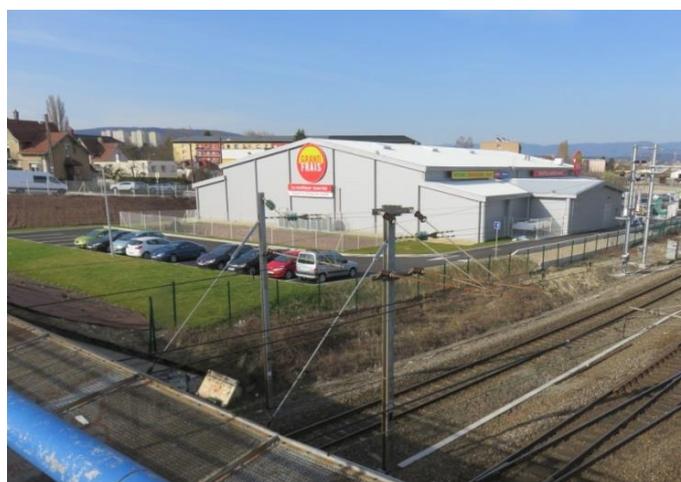
À Bessoncourt 6 ha ont été artificialisés sur la ZA Portes des Vosges et pour le développement de la zone artisanale et tertiaire du Sernamont,

Agriculture

La catégorie activité comprend également les activités agricoles. Cette sous-catégorie représente près de 27 ha artificialisés sur la période 2011-2017. Ces zones sont dispersées de manière hétérogène sur tout le territoire, leur surface moyenne étant de 3 000 m². A Croix par exemple, 4 exploitations agricoles ont été créées ou étendues pour un total de 3 ha. Les communes de Botans et Villars-le-Sec, ont accueilli chacune une exploitation de près de 2 ha.



> Artificialisation par type de destination entre 2011 et 2017
SCoT du Territoire de Belfort



Danjoutin > © AUTB



IEM Therese Bonnayme, Belfort > © AUTB

Équipements

Il s'agit d'équipements destinés au public tels que la maison de retraite et son parking construit à Beaucourt sur 1 ha, de l'IME de Chaux, de la station d'épuration à Trevenans ou encore de la Caserne des pompiers de Montreux-Château. Et cela concerne aussi les équipements sportifs d'Éloie ou de Vétrigne, du Skateparc de Belfort, des cours de Tennis de Roppe et Beaucourt et du stade de Grandvillars.

Infrastructures

L'artificialisation pour la création d'une piste cyclable entre Grandvillars et Morvillars représente 1.3 ha d'infrastructure. Ce type d'infrastructure a aussi été réalisé entre Chaux et Lachapelle-sous-Chaux, entre Danjoutin et Andelnans, et sur les communes de Meroux-Moval ou Sermamagny.

A Bavilliers, Rue Alfred Engel, un parking de 9 000 m² à été créé et à Morvillars, le parking relais a été aménagé sur 4 000 m².

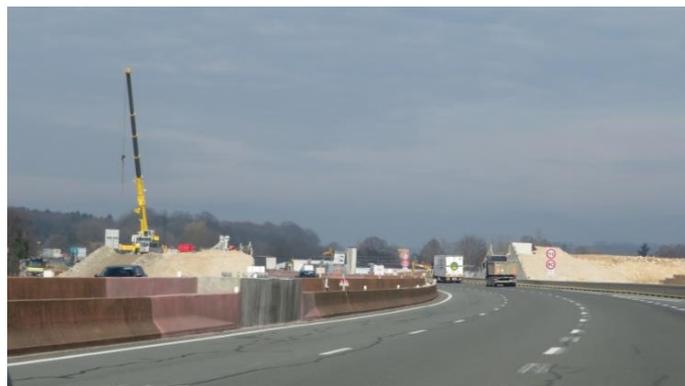
La commune de Bourogne dénombre plusieurs aménagements routiers et des aménagements de voiries ont été effectués dans la zone du Techn'Hom à Belfort et pour un lotissement à Denney.

Mais le plus consommateur d'espace est l'échangeur de Sévenans, avec 26.6 ha artificialisés ou en chantier réparti sur 3 communes (Botans, Dorans et Sevenans).

Sont comprises dans la catégorie « Chantier et carrière », les extensions de trois carrières représentant au total 13.7 ha artificialisés sur la période répartie sur 4 communes (Anjoutey, Lepuix, Rougemont-le-Château et Saint-Dizier-l'Évêque).



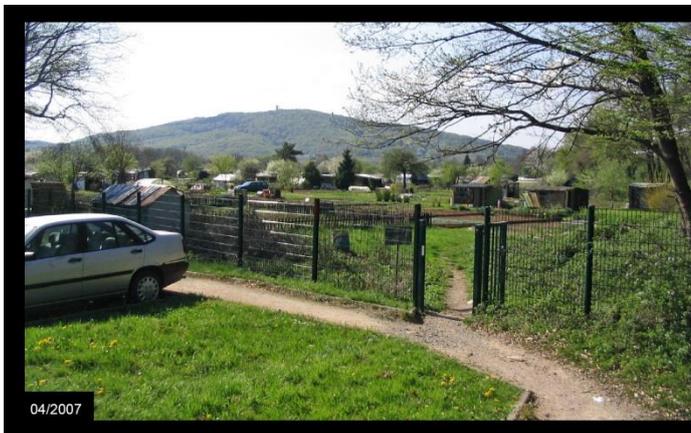
Échangeur de Sévenans > © AUTB



Échangeur de Sévenans > © AUTB



Evette > Photos issues de l'Observatoire photographique, © AUTB

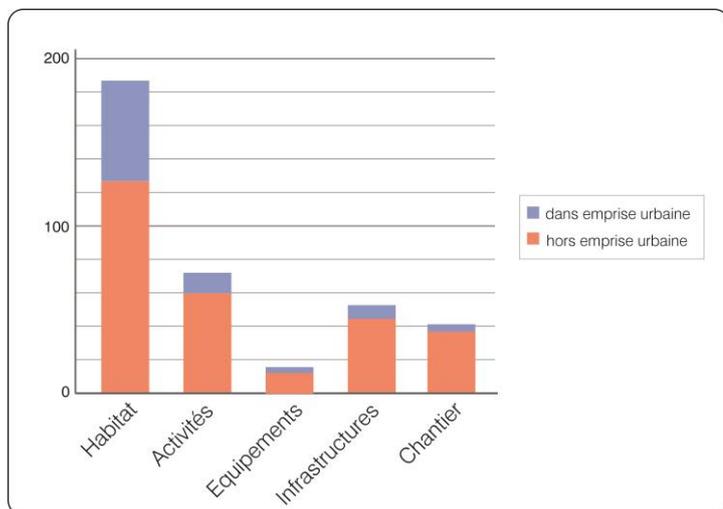


Offemont > Photos issues de l'Observatoire photographique, © AUTB.

ARTIFICIALISATION PAR TYPES DE SITUATIONS

Quelle situation par rapport à l'emprise urbaine ?

L'artificialisation hors de l'emprise urbaine prédomine largement et affecte toutes les destinations. De manière générale, 3 ha artificialisés sur 4 se situent hors de l'emprise urbaine, pour la destination « habitat » près de 7 ha artificialisés sur 10 se situent hors de l'emprise et pour les autres catégories il s'agit de plus de 8 ha artificialisés sur 10.



> Artificialisation par type de situation entre 2011 et 2017
SCoT du Territoire de Belfort

L'artificialisation au sein de la tache urbaine complète les espaces vides de celle-ci, densifiant alors les tissus. A contrario, l'artificialisation hors de l'emprise urbaine, contribue à étendre les espaces urbains et consomme des espaces dont la vocation est ainsi modifiée.

Entre les deux périodes, 2000-2010 et 2011-2017, la part d'artificialisation hors emprise urbaine diminue, passant ainsi de 84 % à 76 %. Ceci est également vrai pour chaque destination. La réalisation de constructions semble donc progresser à l'intérieur du tissu urbain. Ainsi, 32 % des constructions à destination d'habitat sont réalisées dans l'emprise urbaine contre 26 % entre 2000 et 2010.

Le rythme annuel uniformisé est de 40 ha artificialisés par an hors emprise urbaine alors qu'il était supérieur à 65 ha par an sur la période 2000-10. Concernant l'habitat, il s'agit de 18 ha artificialisés par an hors de l'emprise urbaine pour 23 ha/an durant la précédente période. Les infrastructures artificialisent 6 ha/an hors des emprises urbaines (28 ha/an entre 2000 et 2010).



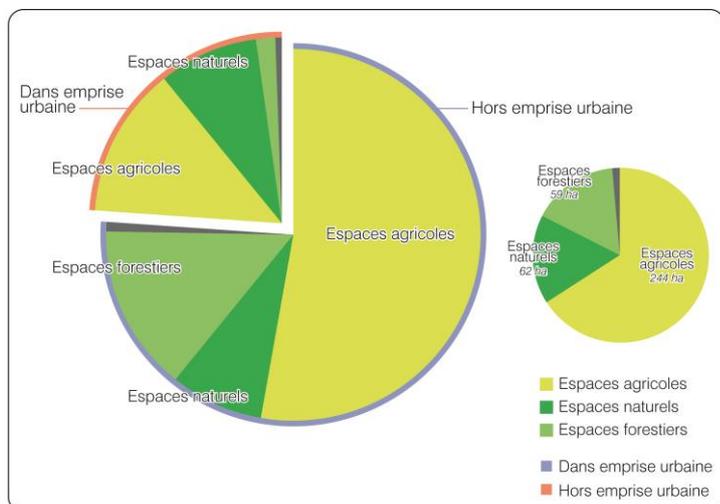
ESPACES CONSOMMÉS

Quels espaces artificialisés ?

Les espaces les plus touchés par l'artificialisation sont les espaces agricoles. En effet, l'artificialisation se fait généralement en dehors mais à proximité de l'emprise urbaine, où sont situées les terres exploitées par l'agriculture. Notons que dans cette étude les prairies considérées comme des terres agricoles ont été artificialisées à hauteur de 119 ha.

Les espaces forestiers sont concernés dans une moindre mesure (59 ha). Il s'agit plus fréquemment de haies ou de bosquets qui disparaissent plutôt que de grandes étendues forestières.

Hors emprise urbaine les espaces agricoles, c'est-à-dire les prairies et terres arables, ainsi que les espaces forestiers sont principalement artificialisés. Dans l'emprise urbaine, se sont essentiellement les vergers, les terrains en herbe et les espaces naturels qui sont impactés.



> Artificialisation par type d'origine entre 2011 et 2017
SCoT du Territoire de Belfort



Offemont > Photos issues de l'Observatoire photographique, © AUTB.

ORIGINES ET DESTINATIONS

Destinations		Origines					Total
		Habitat	Activité	Équipement	Infrastructure	Chantier et carrière	
Espace agricole	Verger	24	1	0.3	1	1	27
	Prairie	64	28	4	13	11	119
	Terre arable	51	17	1	21	6	97
Espace forestier		20	7	5	9	19	59
Espace naturel		28	18	5	9	3	63
Espace en chantier		3	1	0.5	0.2	0	4
Total		190	72	15	52	41	370

Surfaces artificialisées entre 2011 et 2017 - Valeurs arrondies exprimées en hectares

Quels espaces artificialisés pour quels types d'usages ?

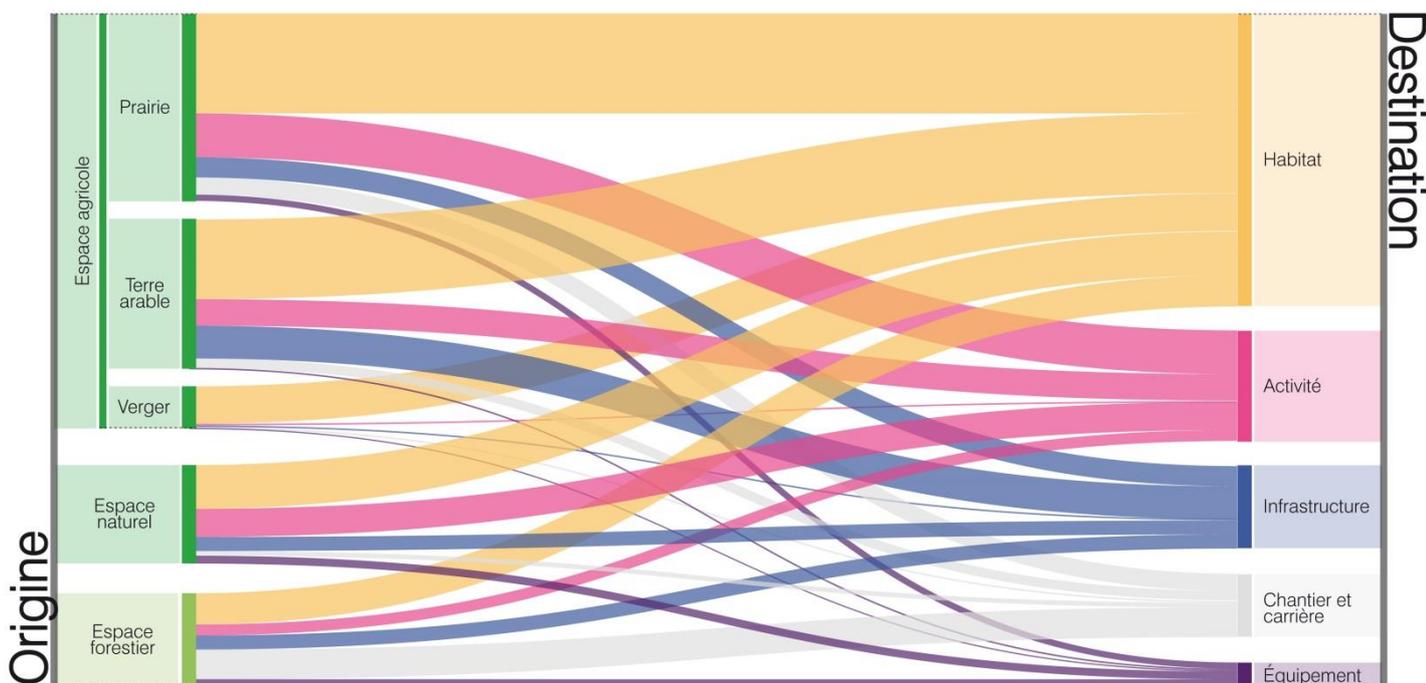
L'analyse croisée de l'origine et de la destination de chaque zone artificialisée, permet de déterminer le type de destination le plus consommateur de tel type d'origine

L'habitat et les activités sont les plus consommateurs d'espaces agricoles et particulièrement de prairies. Ainsi, 38 % des espaces artificialisés étaient des espaces agricoles et sont désormais des espaces dédiés à

l'habitat, 17 % des espaces artificialisés étaient des prairies.

L'extension des carrières consomme en grande partie des espaces forestiers. Les infrastructures sont créées principalement sur des terres arables.

La situation géographique des éléments ainsi que les quantités d'espaces artificialisés, expliquent les tendances de ces changements d'occupation du sol.



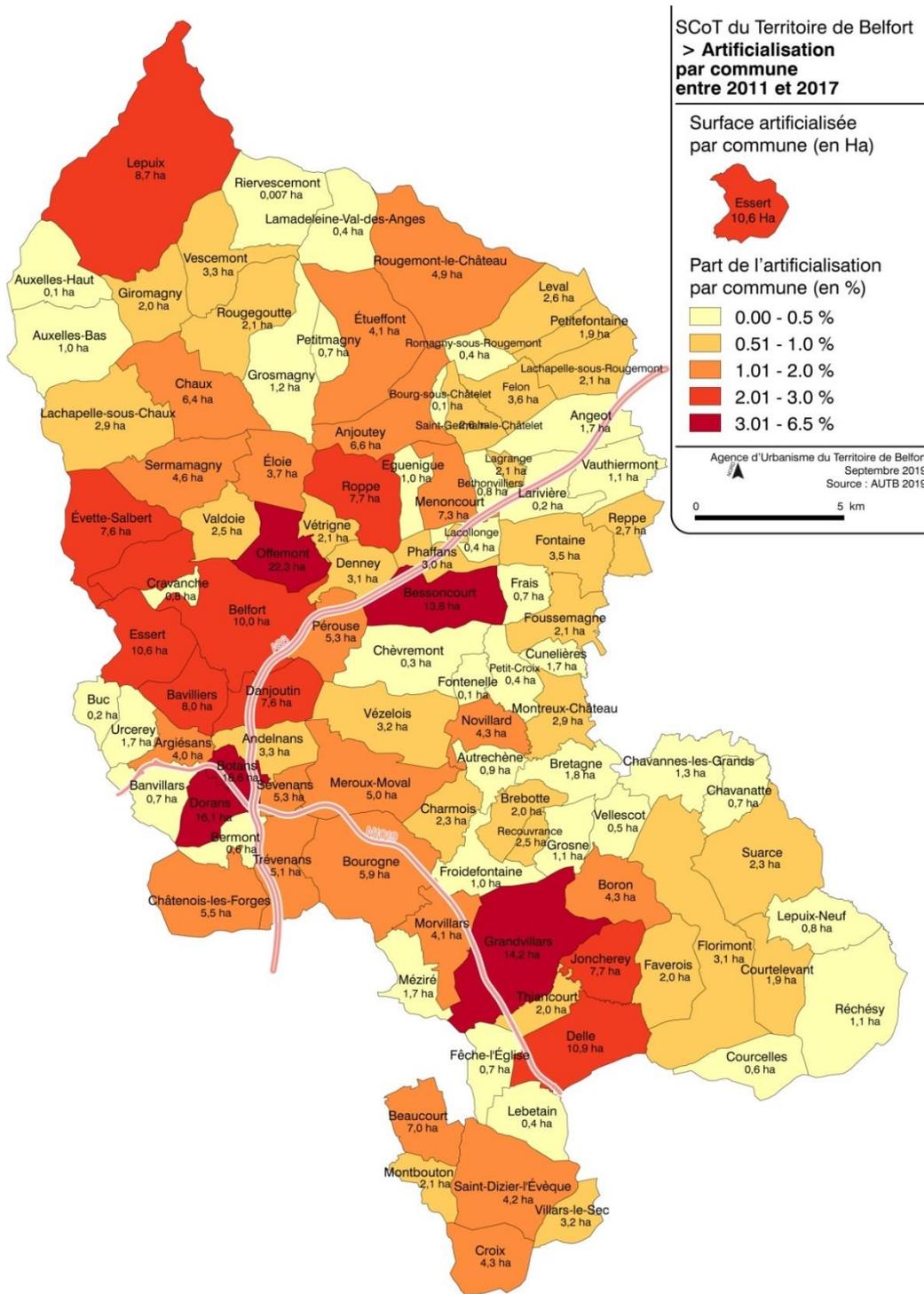
> Artificialisation entre 2011 et 2017 selon l'origine et la destination
SCoT du Territoire de Belfort

RÉPARTITION DES SURFACES ARTIFICIALISÉES PAR COMMUNE

Répartition des surfaces artificialisées à l'échelle du Territoire de Belfort

L'étude de l'artificialisation par commune, révèle une organisation particulière. En effet, Belfort et les communes de la première couronne représentent un noyau où l'artificialisation est importante et à partir duquel un gradient se dessine. Autrement dit, moins la distance à la ville de Belfort et aux axes de communication est importante, plus l'artificialisation est marquée. Les communes de Bessencourt et d'Offemont font exception en présentant des parts d'artificialisation les plus importantes du territoire. Un autre noyau d'artificialisation semble se dessiner autour des communes de Delle, Joncherey et Grandvillars. Notons également que les communes d'Anjoutey, Etueffont et Rougemont-le-Château présentent une surface artificialisée supérieure à la moyenne (3.6 ha).

Zoom sur Bessencourt
 Avec un total de 13.8 ha artificialisés entre 2011 et 2017, la commune de Bessencourt fait partie du top 5 des communes les plus consommatrices d'espaces sur la période étudiée. Dans le détail, ce chiffre s'explique par des activités qui se sont implantées à l'Ouest du territoire communal et des habitations qui se sont établies à l'Est, dans un lotissement d'habitat individuel ainsi que dans une zone d'habitat collectif mais aussi par des constructions individuelles en dehors et au sein du tissu bâti



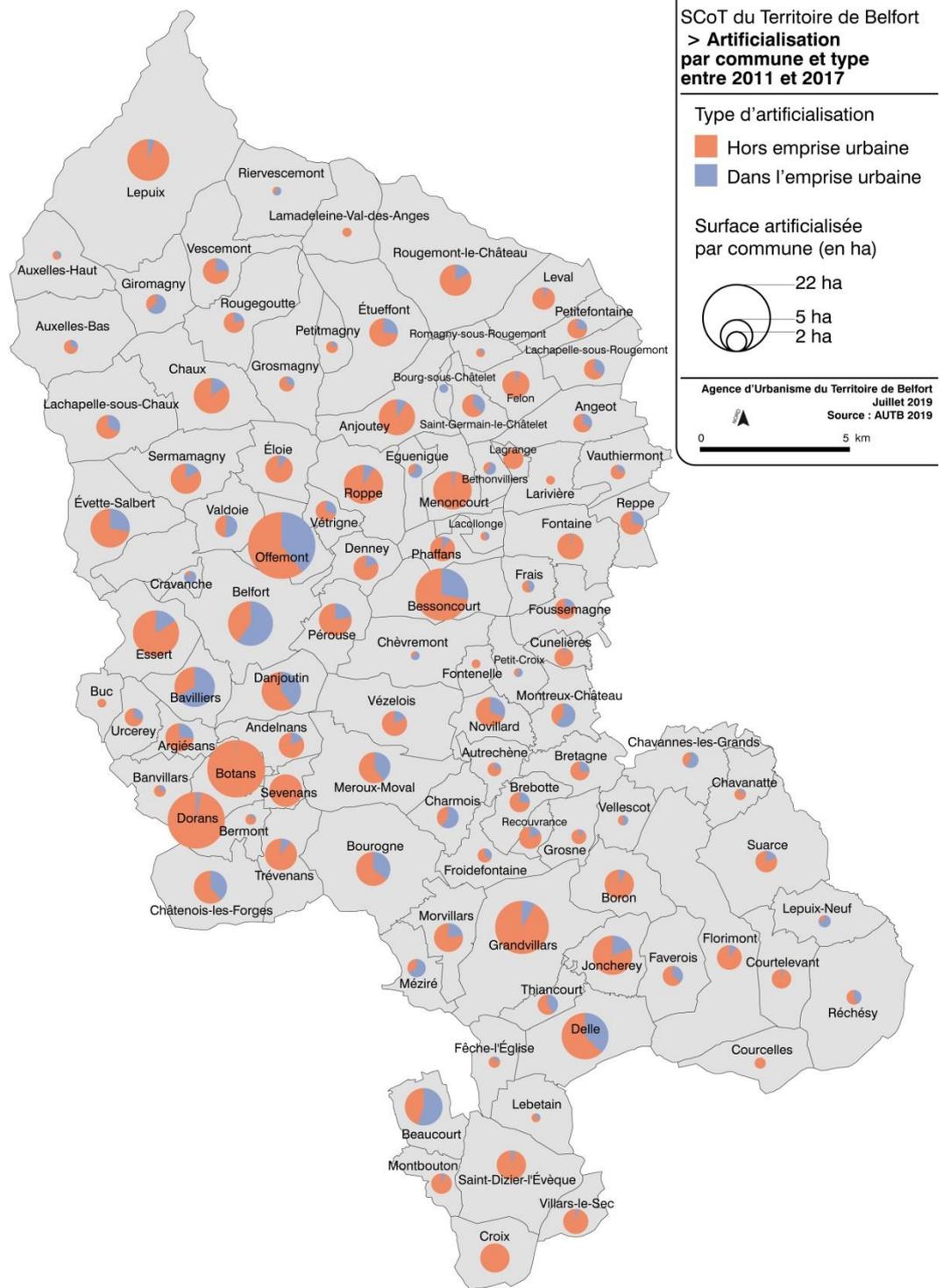
Les chiffres importants sur les communes de Botans et Dorans s'expliquent par la construction d'infrastructures considérables, pour l'échangeur de Sévenans. Par ailleurs, la surface importante artificialisée à Lepuix est essentiellement due à l'extension de la carrière.

Schématiquement, l'artificialisation se concentre dans les communes de l'arc de cercle qui va de Rougemont-le-Château à Delle en passant par Belfort.

Nous identifions ici clairement le phénomène de périurbanisation, avec l'artificialisation qui se concentre sur les communes périphériques de Belfort et le long des axes de communication.

Repérons notamment les communes de Bessoncourt, Essert, Joncherey, Offemont, ou encore Roppe.

L'artificialisation se fait majoritairement hors de l'emprise urbaine, sauf dans certaines communes de la première couronne de Belfort : Bavilliers, Belfort, Cravanche et Valdoie, mais aussi Beaucourt.



Cravanche > Photos issues de l'Observatoire photographique, © AUTB .

Zoom sur Offemont

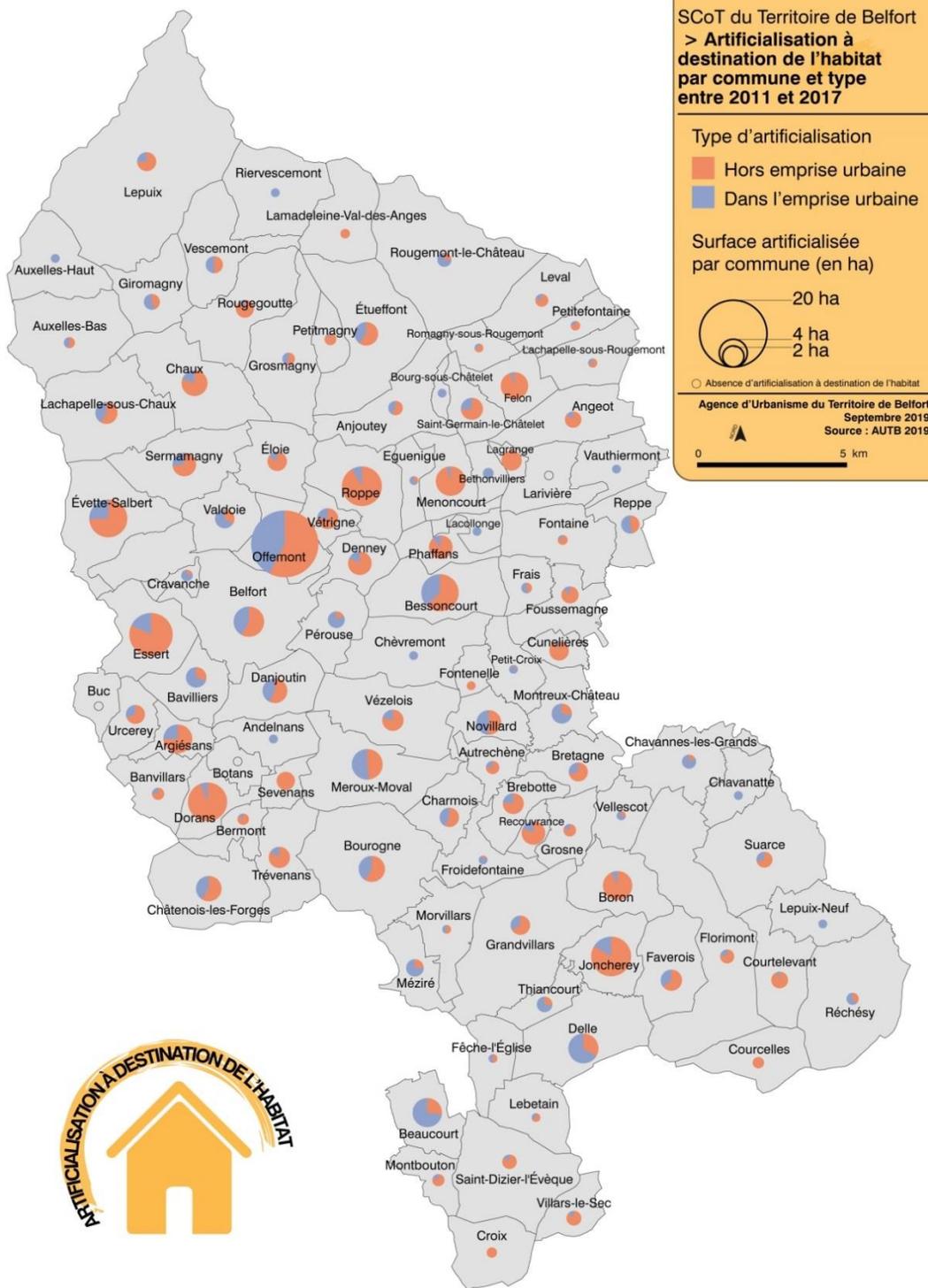
A Offemont, l'artificialisation est accentuée sur l'habitat. 4 zones de lotissement se sont développées ces 10 dernières années principalement en dehors de la tache urbaine (2 opérations de chaque côté de l'entrée de la commune depuis Belfort, une opération au Nord de la zone agglomérée de la commune et une à la frontière avec Vétrigne). Les maisons individuelles se sont aussi implantées de manière dispersée sur toute la commune, pour atteindre un total de 20 ha artificialisés au profit de l'habitat. 2 ha restent dévolus à la voirie au sein des zones de lotissement, et pour la construction d'un gymnase. Le développement de cette commune est typiquement caractéristique du phénomène de périurbanisation.

Zoom sur Essert

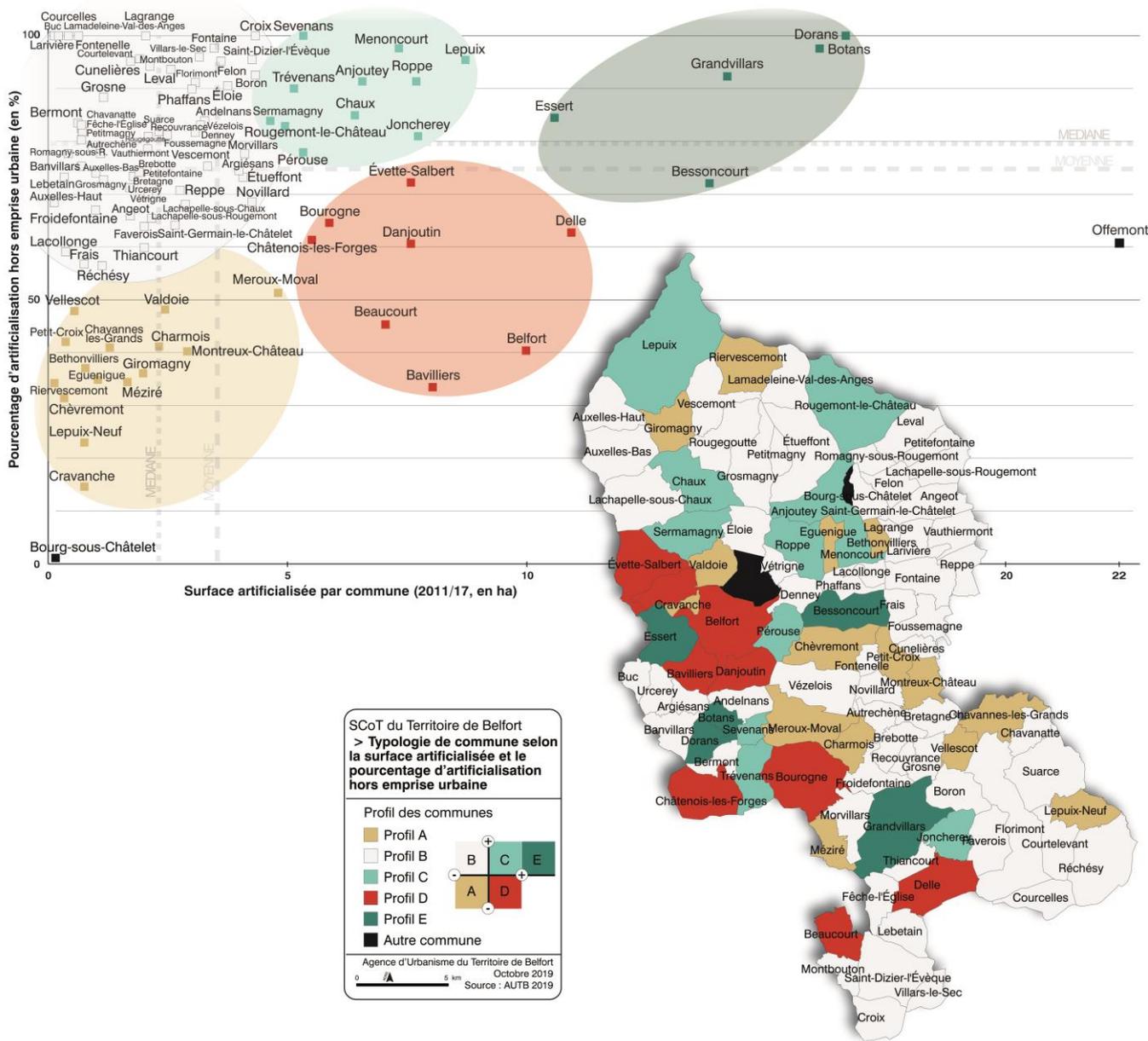
La forte part d'artificialisation hors de l'emprise urbaine à Essert, s'explique par la construction d'un lotissement et de plusieurs « Carrés de l'habitat » en extension, c'est-à-dire hors du tissu urbain. Par ailleurs, 4 collectifs ont été implantés au sein même de la commune sur la période 2011-2017.

Zoom sur Dorans

Les travaux réalisés pour l'échangeur de Sevenans, empiètent largement sur le territoire communal de Dorans. Mais la commune référence aussi la construction de près de 60 maisons individuelles dans un lotissement réalisé en deux étapes, ainsi 3 collectifs construits durant la dernière décennie. L'extension d'une exploitation agricole, représente une part des 16 ha artificialisés au total.



Typologie des communes



En situant les communes selon deux variables quantitatives, la surface totale artificialisée sur le territoire communal ainsi que le pourcentage d'artificialisation hors de l'emprise urbaine, il est possible d'identifier 5 profils différents représentant chacun un type d'évolution des surfaces artificialisées par commune.

Le profil nommé D, est typique de communes urbanisées. C'est-à-dire, que le besoin en foncier est assez importante mais les espaces hors emprise étant limités, l'urbanisation est concentrée au sein de l'emprise urbaine.

Le profil E, est caractéristique des communes dont l'artificialisation y compris hors emprise urbaine est quasiment hors norme. Ces communes présentant plusieurs zones d'artificialisation de large emprise (habitat, activités, infrastructures).

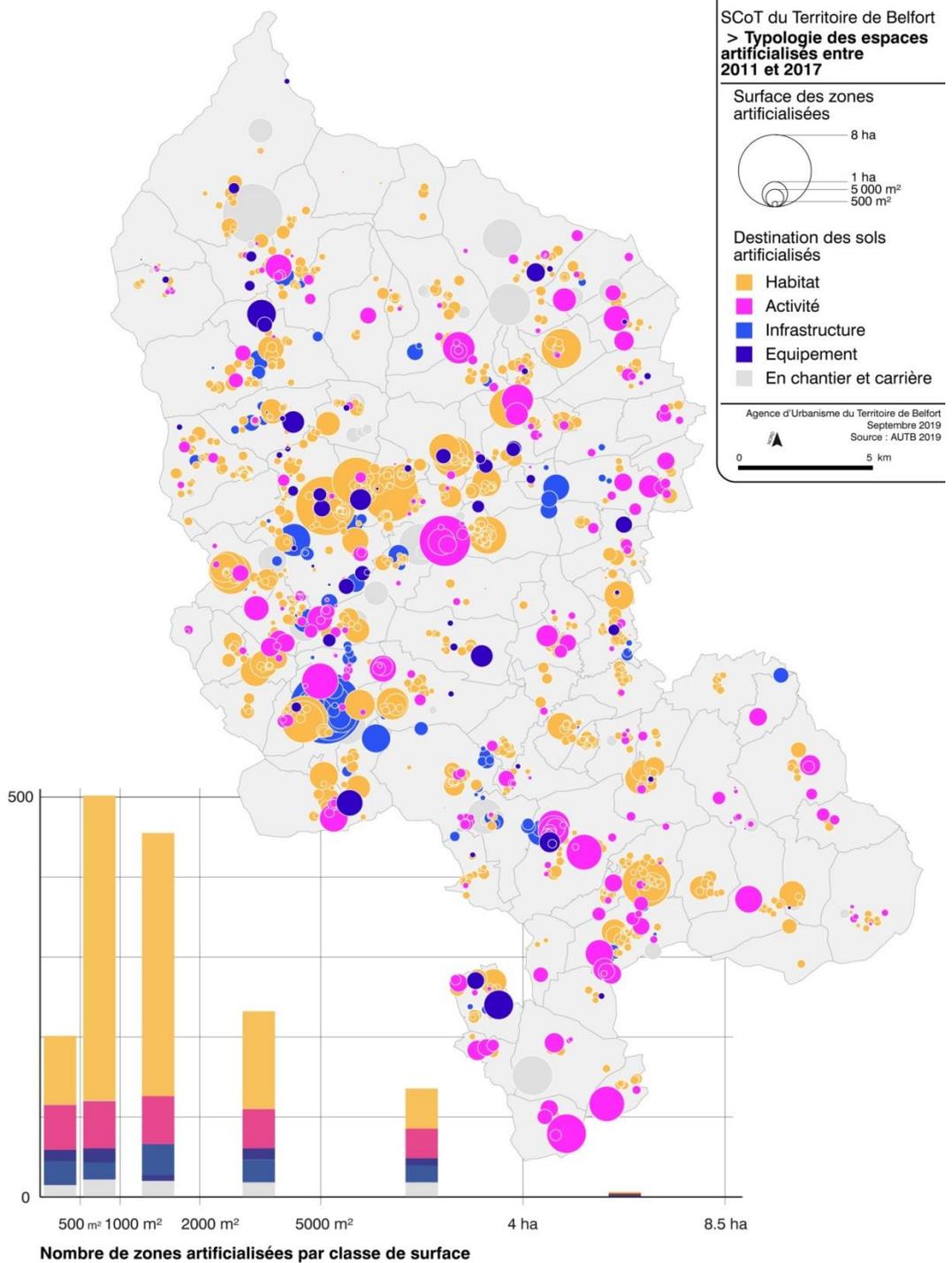
Le profil C, décrit les communes dont l'artificialisation y compris hors emprise est également importante. Sans être extrêmes les valeurs sont supérieures à la moyenne. Il s'agit de communes situées à proximité des axes de communication (N/S et E/O).

A l'inverse, le profil A, rassemble les communes dont l'artificialisation est faible tout comme leur part hors emprise. Géographiquement il s'agit de communes de deuxième ou troisième couronne.

Enfin, le profil B, est dédié à toutes les autres communes : l'artificialisation est faible mais se fait principalement en dehors des limites urbaines.

Typologie des espaces artificialisés

L'histogramme représentant le nombre de zones artificialisées par classe de surface permet de montrer que de nombreuses zones sont inférieures à 2 000 m² et sont réparties sur tout le territoire. Ainsi, ce sont de nombreuses « petites » zones réalisées au coup par coup par des intervenants individuels qui participent à une somme d'artificialisation totale importante. Les zones de surface plus conséquente se concentrent sur certaines communes ciblées. Par ailleurs, l'accumulation de points de toute taille par endroit, explique les parts importantes d'espaces artificialisés vus précédemment. Les grandes zones d'habitat se localisent principalement à la périphérie de Belfort. Les zones d'activités semblent en revanche, trouver leur place dans le Sud du territoire.



Offemont > Photos issues de l'Observatoire photographique, © AUTB

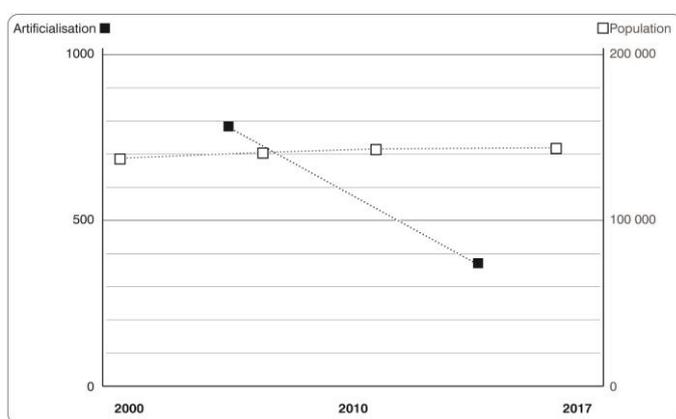
IV. INDICATEURS SPÉCIFIQUES | L'ARTIFICIALISATION ENTRE 2011 ET 2017 PAR RAPPORT AUX CONSTANTES DU TERRITOIRE

PARALLÈLE AVEC L'ÉVOLUTION DE LA POPULATION

370 ha artificialisés entre 2011 et 2017 représentent 30 m² artificialisés par habitant du Territoire de Belfort et 2 900 m² artificialisés pour chaque nouveau ménage. Pour chaque nouvel habitant, 2 600 m² ont été artificialisés à destination de l'habitat.

Surface artificialisée entre 2011 et 2017		Surface artificialisée à destination d'habitat		Surface renouvelée entre 2011 et 2017	
0.5 ha	par nouvel habitant	0.26 ha	par nouvel habitant	0.17 ha	par nouvel habitant
0.003 ha	par habitant	0.001 ha	par habitant	0.0009 ha	par habitant
0.29 ha	par nouveau ménage	0.15 ha	par nouveau ménage	0.1 ha	par nouveau ménage
0.006 ha	par ménage	0.003 ha	par ménage	0.002 ha	par ménage

INDICATEUR D'ÉTALEMENT URBAIN



Par définition, l'étalement urbain se qualifie par une augmentation des surfaces artificialisées plus rapide que l'augmentation démographique.^{1 2} Il s'agit d'un « processus d'urbanisation privilégiant une expansion des périphéries des villes moins dense que ne l'est le centre auquel elles appartiennent. »³. Ce phénomène va de pair avec le phénomène de périurbanisation, c'est-à-dire « une expansion de la ville dans ses périphéries ».³

En considérant les chiffres du département complet, l'artificialisation y compris hors emprise urbaine semble diminuer quand la population progresse légèrement.

A l'échelle communale, 23 communes ont un taux d'évolution démographique inférieur au taux d'évolution de l'artificialisation. Et seulement 5 communes ont un taux d'évolution démographique négatif pour un taux d'évolution de l'artificialisation positif.

¹ La croissance des surfaces artificialisées d'un territoire se fait à un rythme plus important que ne l'imposerait le seul facteur démographique. (ONCEA, 2014)

² « L'étalement urbain se manifeste lorsque le taux de changement d'occupation des terres excède le taux de croissance de la population. » (EEA, 2011)

³ Selon le *Lexique de la ville*, Jean-Philippe ANTONI, 2009, éditions Ellipses

SURFACES CONSOMMÉES SELON L'ARMATURE URBAINE DU SCOT

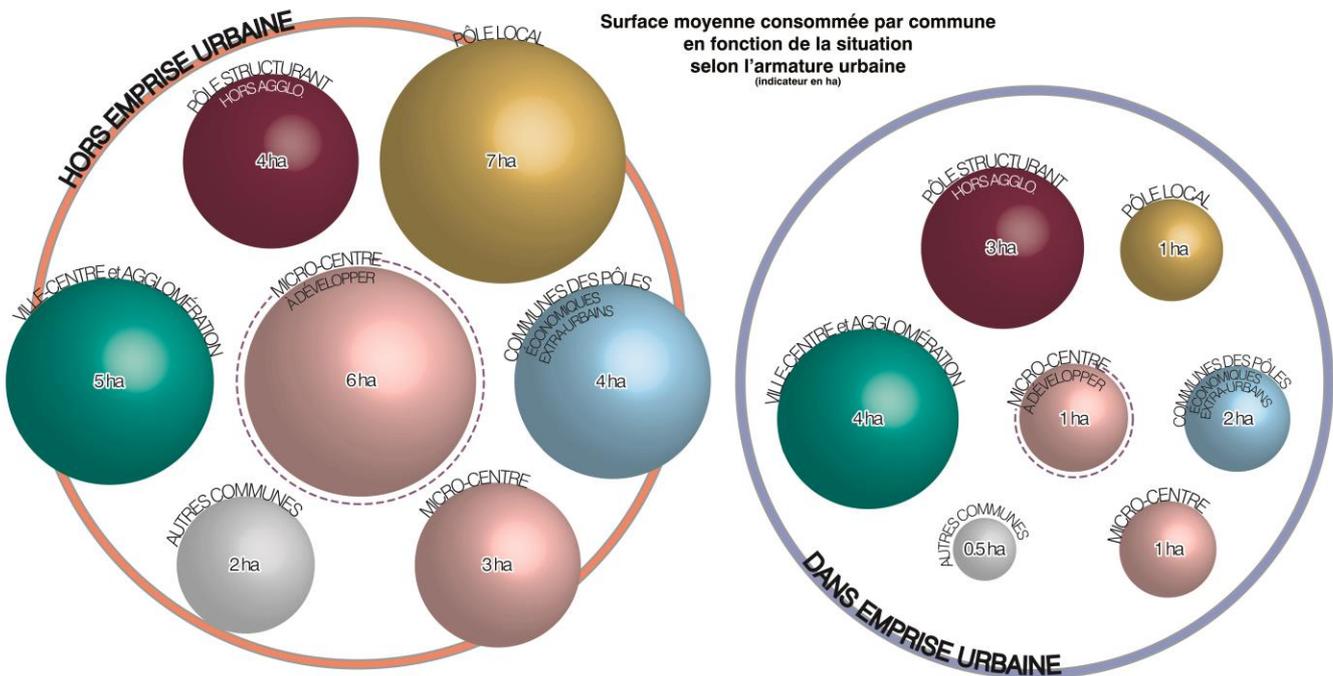
La surface moyenne artificialisée par commune est de 3.6 ha. Les communes identifiées comme pôle au sein du SCOT, comptabilisent des moyennes supérieures de 4 à 9 ha par type de commune. Les « micros-centres à développer » se sont largement étendus sur la période avec en moyenne 8 ha artificialisés par commune et au total 23 ha artificialisés. La ville-centre et les communes de l'agglomération, présentent une moyenne de 9 ha, pour une somme de 62 ha artificialisés. Les communes hors pôle, enregistrent une moyenne de 3 ha artificialisés. L'artificialisation se concentre au sein des espaces identifiés comme pôles par le SCOT. Les pôles structurants ont une moyenne d'artificialisation légèrement inférieure aux pôles identifiés comme locaux. 21 ha ont été

artificialisés pour des activités économiques au sein des communes des pôles économiques.

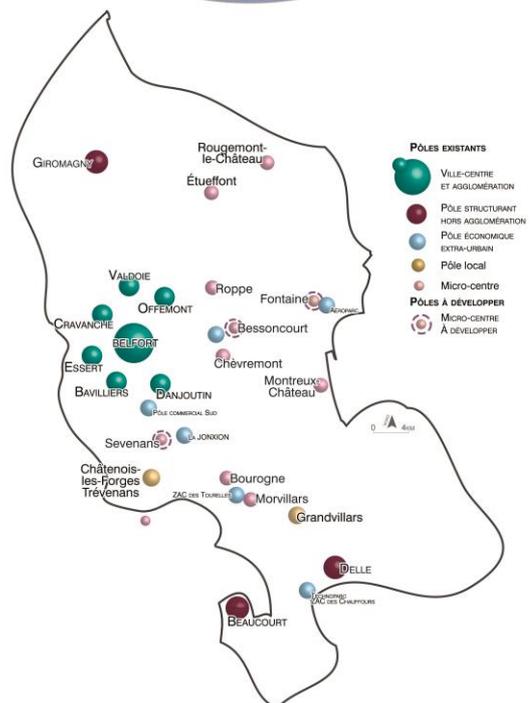
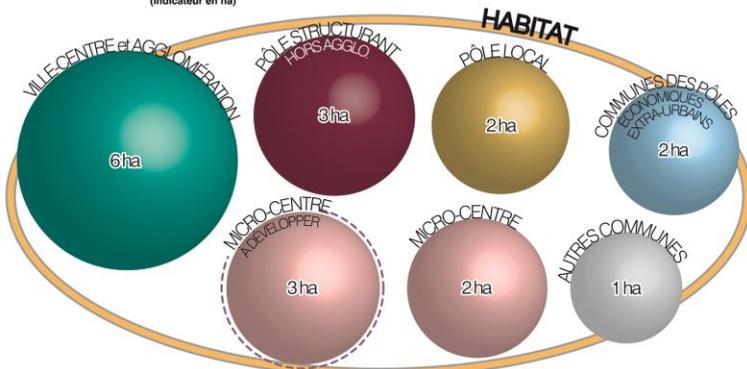
Les surfaces moyennes consommées ont diminué quel que soit le type de pôle. Les surfaces moyennes artificialisées sont au minimum divisées par deux. La part artificialisée dévolue à l'habitat diminue peu et se stabilise.

Dans les micros-centres et les pôles locaux, l'écart entre la surface moyenne consommée dans et hors emprise urbaine, est plus important que dans les autres types de pôles et communes. La surface moyenne consommée par commune est toujours plus importante hors de l'emprise urbaine.

Surface moyenne consommée par commune en fonction de la situation selon l'armature urbaine (indicateur en ha)



Surface moyenne consommée par commune en fonction de la destination selon l'armature urbaine (indicateur en ha)



RAPPORT À LA SUPERFICIE DE LA TACHE URBAINE

En 2017, la tache urbaine départementale atteint 63 Km² (6 273 ha), soit 10 % de la superficie du territoire (611 Km²).

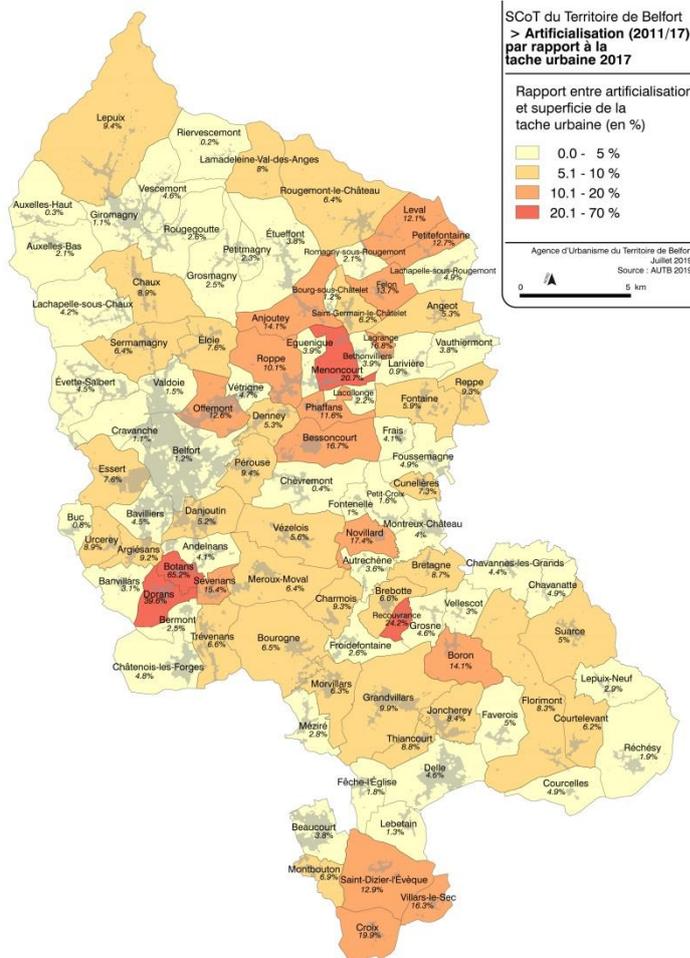
Le rapport entre surface artificialisée et surface de la tache urbaine, met en avant les communes dont l'artificialisation est la plus importante par rapport aux espaces bâtis existants.

L'artificialisation par rapport à la tache urbaine est clairement plus marquée dans les communes de la seconde couronne autour de Belfort, notamment sur l'axe Nord-Est.

Les communes de Botans et Dorans, présentent des chiffres d'artificialisation importants notamment par rapport à la superficie communale. A Dorans le rapport entre artificialisation hors infrastructures et la surface de la tache urbaine, est supérieur à 15 %. L'artificialisation, à destination de l'échangeur, n'est donc pas seulement à mettre en cause.

Ce que dit le DOO du SCoT
 « Pour les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU), l'ensemble des zones à urbaniser externes (toutes zones AU) ne doit pas excéder 15 % de l'emprise urbaine existante. »

En considérant uniquement l'artificialisation hors emprise et hors infrastructures par rapport à la superficie de la tache urbaine, 6 communes excèdent le taux de 15 % : Croix, Dorans, Lagrange, Menoncourt, Recouvrance et Villars-le-Sec. Ces communes ne disposent pas de document d'urbanisme postérieur au SCoT, si non des règles de droit commun.

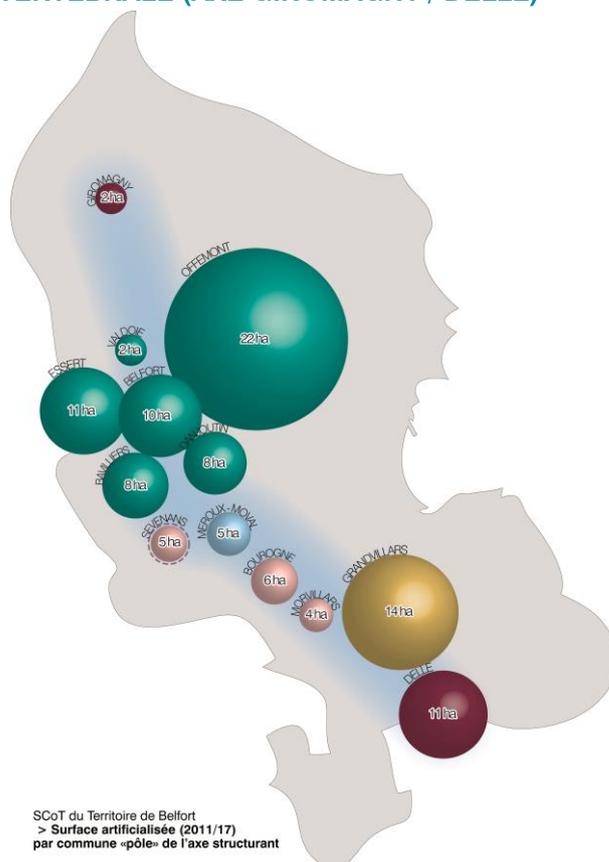


ARTIFICIALISATION LE LONG DE LA COLONNE VERTÉBRALE (AXE GIROMAGNY / DELLE)

Ce que dit le Rapport de présentation [Indicateurs de suivi]
 Les données issues de l'observation de l'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers permettront de réaliser un suivi du développement résidentiel et économique à l'échelle du département et plus particulièrement le long de la « colonne vertébrale du système de mobilité ».

Au total les 13 communes pôles situées le long de l'axe Giromagny / Delle ont artificialisé 109 ha, soit 29 % de l'artificialisation totale. 71 ha hors de l'emprise urbaine et 38 au sein de l'emprise urbaine. 55 ha sont dévolus à l'habitat et 21 ha aux activités. Dans la commune d'Offemont, 20 ha ont été utilisés pour la construction de logement. A Grandvillars, 7 ha sont dédiés aux activités économiques.

La moitié des pôles du territoire sont situés sur l'axe Giromagny/Delle et supporte environ 1/3 des espaces artificialisés. Ce constat vient conforter la notion de colonne vertébrale évoquée par le PADD du SCoT.



ZONES D'URBANISATION FUTURE À L'ÉCHELLE DU DÉPARTEMENT

La diminution des surfaces disponibles à l'urbanisation dans les documents d'urbanisme s'explique en partie par une diminution du nombre de documents opposables. En effet, le nombre total de document est passé de 94 à 67,

entre 2014 et 2019, pour une diminution de moitié de la surface totale disponible. La surface totale des zones d'urbanisation à long terme a particulièrement diminué.

Surface des zones AU/NA des POS et PLU & surfaces disponibles dans les secteurs constructibles CC

En 2013

	Toutes vocations		Habitat (dont mixte)		Activité		Équipement et Loisir	
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Types de document	1 765		960		552		253	
16 CC 51 POS 27 PLU								
Zone AU et NA (PLU et POS)	1 057	708	509	451	412	140	136	117
Surface dispo. (CC)								

Valeurs arrondies exprimées en hectares

En 2019

	Toutes vocations		Habitat (dont mixte)		Activité		Équipement et Loisir	
	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme	Court terme	Long terme
Types de document	746		400		197		68	
18 CC 5 POS 44 PLU								
Zone AU et NA (PLU et POS)*	488	176	247	152	184	13	57	11
Surface dispo. (CC)	82**							

Valeurs arrondies exprimées en hectares
 Situation des documents d'urbanisme au 30 juin 2019.
 *Surface totale des zones au moment de l'approbation du document.
 **Dents-creuses 2018 identifiées par repérage automatique, situées en secteur constructible.

ARTIFICIALISATION AU SEIN DES ZONES PRÉDÉFINIES*

*zonage des documents d'urbanisme approuvés au 30 juin 2019

Les zones bâties des documents d'urbanisme ont enregistré 157 ha artificialisés entre 2011 et 2017. L'artificialisation dans les zones classées agricoles est quasiment exclusivement due à l'implantation de bâtiments agricoles. Les carrières sont souvent classées en zones naturelles ou non constructibles, leurs extensions viennent donc s'ajouter à l'artificialisation de ces espaces. Par ailleurs, plusieurs infrastructures et notamment l'échangeur de Sevenans se construisent dans des zones cataloguées comme naturelles. Certains équipements trouvent leur place dans les zones non constructibles des cartes communales.

Au regard de ces chiffres, à l'échelle des communes régies par un document d'urbanisme, 613 hectares semblent disponibles en zones à urbaniser, 82 hectares en zone constructible ainsi que plusieurs hectares au sein des zones urbaines.

Situation réglementaire actuelle des surfaces artificialisées entre 2011 et 2017	
Zones urbaines (zones U dans les POS et PLU)	133 ha
Zones constructibles (dans les CC)	24 ha
Zones à urbaniser (zones NA et AU dans les POS et PLU)	51 ha
Zones agricoles (zones A dans les POS et PLU)	30 ha
Zones naturelles (zones N dans les POS et PLU)	44 ha
Zones non constructibles (dans les CC)	13 ha

Croisement des zones artificialisées (2011-2017) avec les zonages des documents d'urbanisme approuvés au 30 juin 2019

DENSITÉS COMPARÉES DES ZONES D'HABITATION

SURFACE MOYENNE ARTIFICIALISÉE POUR LA CONSTRUCTION ...



Selon les chiffres concernant l'artificialisation entre 2011 et 2017, la surface moyenne artificialisée pour la construction d'une maison individuelle est de 1 183 m². Rappelons que l'emprise prise en compte pour une maison individuelle est plus large que la construction seule, puisque l'altération du milieu est supérieure à son emprise réelle.

La surface artificialisée n'est pas identique selon la situation de la maison construite. Ainsi, la surface moyenne artificialisée pour la construction d'une maison individuelle dans l'emprise urbaine est de seulement 855 m² contre 1 406 m² hors de l'emprise urbaine (1 415 m² en extension ponctuelle et 1 397 m² en extension significative (+ de 3 maisons)).

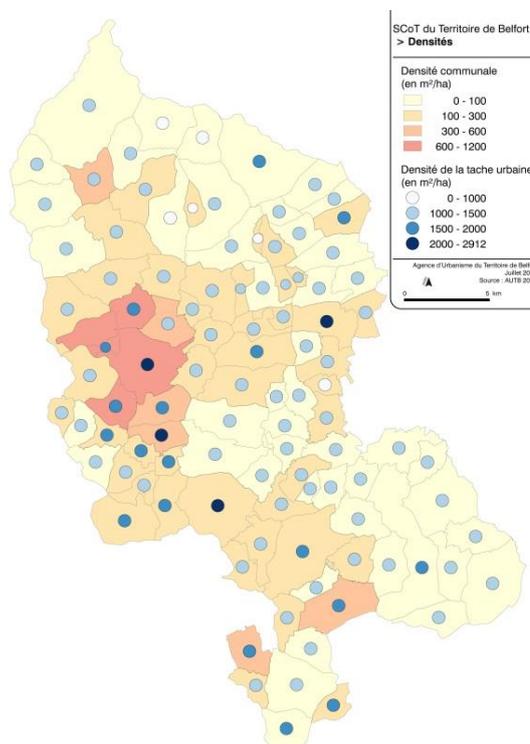
Les constructions hors de l'emprise urbaine sont donc plus consommatrices d'espace. La densité des zones artificialisées en extension est donc moins importante, ce qui définit l'étalement urbain.⁴

Par rapport à la précédente période étudiée (2000-10), la surface moyenne artificialisée pour une maison individuelle n'a pas évolué (1 184 m²). En revanche, la surface moyenne pour une maison individuelle hors emprise urbaine a augmenté (1 243 m² hors emprise, 1 541 m² en extension ponctuelle et 1 150 m² en extension significative) et la surface moyenne pour une maison dans l'emprise urbaine a diminué (1 034 m²).

Zoom sur Joncherey

A Joncherey, l'implantation de 2 lotissements a généré près de 5 ha artificialisés pour de l'habitat individuel, sans compter les maisons construites de manière dispersée dans la commune. Sur cette commune, les parcelles nouvellement construites intégrées dans des opérations de lotissement ont des surfaces comprises entre 500 et 800 m², alors que pour des constructions isolées les surfaces excèdent facilement 1 000 m².

Les opérations de lotissement peuvent paraître plus consommatrices d'espace de par leur emprise, cependant



elles présentent souvent des densités plus importantes que les constructions disséminées hors des opérations.

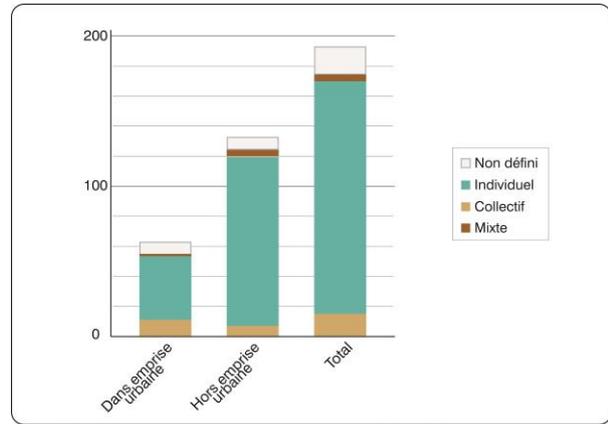
La densité des zones artificialisées⁵ à destination d'habitat est de 1 525 m²/ha, elle s'approche de la densité de la tache urbaine qui est de 1 569 m²/ha. En revanche, la densité des zones artificialisées à destination d'activité est plus importante : 2 949 m²/ha. ⁶ Pour les destinations habitat et activité, les densités ont augmenté par rapport à la période 2000-2010 (habitat : 1 378 m²/ha, activité : 2 222 m²/ha).

⁴ « Processus d'urbanisation privilégiant une expansion des périphéries des villes moins dense que ne l'est le centre auquel elles appartiennent ». Définition de l'étalement urbain selon le *Lexique de la ville*, Jean-Philippe ANTONI, 2009, éditions Ellipses.

⁵ Densité bâtie, Surface des bâtiments/superficie de la zone artificialisée construite

⁶ Densité départementale : Densité bâtie en 2017, Surface des bâtiments/superficie départementale : 161 m²/ha.

La surface consommée par type de logement nous indique que dans chaque situation, hors ou dans l'emprise urbaine, la superficie artificialisée pour l'habitat individuel est largement majoritaire. En effet, le nombre de constructions individuelles est plus important et la surface consommée par construction est plus importante. Le constat était identique lors de la précédente analyse réalisée (2000-10).



> Surface consommée par type de logement produit entre 2011 et 2017
SCoT du Territoire de Belfort

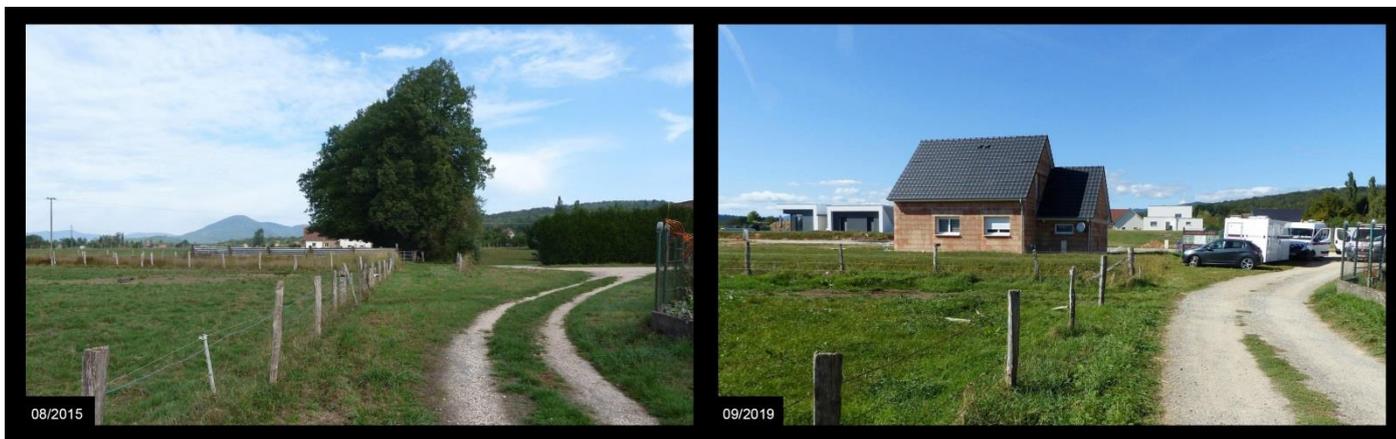
V. INDICATEURS SCOT | ARTIFICIALISATION AU REGARD DES OBJECTIFS DU SCOT

Ce que dit le PADD
 « [...] le PADD se donne pour objectif la réduction de près d'un tiers de la consommation des terrains naturels en dehors des emprises urbanisées. »

Dans cette partie, nous comparerons les chiffres observés par rapport aux objectifs du SCoT, nous nous intéresserons donc uniquement à l'artificialisation observée hors de l'emprise urbaine.

HABITAT

Ce que dit le PADD
 L'objectif est de diminuer sensiblement les extensions en misant sur la compacité urbaine. Une réduction de 20 % peut être envisagée afin de ne pas excéder 180 ha d'artificialisation hors des emprises urbaines, pour les 10 ans à venir, par rapport aux 230 hectares qui ont été consommés, en large partie dans les communes rurales, au cours de la période 2000-2010.
 La crédibilité de cet objectif repose sur les hypothèses suivantes : le ralentissement du besoin de création de logements pour la décennie 2010-2020 (on passe de 800 logements par an à 650), une stratégie d'urbanisation allant du centre vers la périphérie des zones bâties, l'orientations significatives vers les pôles, où l'inclusion dans des parcelles déjà partiellement bâties est plus facile, l'encouragement des formes résidentielles plus denses.
 Sur ce point, le SCoT vise un effet de densification, sans cependant mettre en œuvre une norme de densité.



Saint-Germain-le-Chatelet > Photos issues de l'Observatoire photographique, AUTB 2019.

Plus de 50 % des logements ont été construits hors de l'emprise urbaine. Par ailleurs, il s'agit en majeure partie de logements individuels.

revanche, dans les prévisions réalisées par EPCI l'objectif de limitation pour la première couronne de la CAB et pour la CCTB est largement dépassé, mais compensé par une faible artificialisation dans les autres communes.

En matière d'artificialisation à destination d'habitat, la limite globale fixée à 180 ha n'est pas atteinte. En



	Belfort	1 ^{ère} couronne	2 ^{ème} couronne	CAB	CCTB	CCHS	CCPVS	CCST	Hors CAB	Total
Objectifs de limitation de l'artificialisation hors emprise urbaine 2010/20	*	33	58	91	14	16	15	44	89	180
Surface artificialisée à destination d'habitat hors emprise urbaine 2010/17	2	42	21	65	20	8	10	27	64	129
Objectifs additionnés				GB		CCVS				
Surface artificialisée				105		31				
				85		18				

Valeurs arrondies exprimées en hectares

ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES ET ÉQUIPEMENTS PUBLICS



Photos issues de l'Observatoire photographique, AUTB 2019.

Ce que dit le PADD

La décennie 2010-2020 sera marquée par la réalisation de projets de grande envergure, comme par exemple la « Jonxion » - fruit de l'association de la ZAC TGV et de Parc d'innovation des Plutons- la zone d'activités des Tourelles et le pôle hospitalier médian... La plupart de ces aménagements ont débuté pendant la période 2000-2010 : en termes d'artificialisation des sols, ces opérations sont déjà largement affectées à la décennie passée (55 hectares sont comptabilisés en chantiers, et donc disponibles pour la construction).

Concernant « La Jonxion », l'artificialisation y sera limitée puisque la réalisation des bâtiments d'activités se fera sur l'emprise actuelle des bâtiments militaire et les espaces forestiers seront en majeure partie conservés.

En conséquence, les consommations de foncier agricole, naturel et forestier à venir concerneront principalement les zones d'activités du Territoire de Belfort dont le développement est envisagé mais qui – peut tout ou partie – ne sont encore pas aménagées : Aéroparc, ZAC des Chauffours, ZAC des Grands Sillons, Zone commerciale de Bessoncourt...



L'installation d'activités économiques et d'équipements publics a entraîné une consommation d'espace hors emprise urbaine à hauteur de 73 ha, soit près des ¾ de l'objectif de limitation alloué à ces thématiques.

Le périmètre de « La jonxion » (association de la ZAC TGV et de Parc d'innovation des Plutons) ainsi que le centre hospitalier médian étaient encore en travaux lors de l'analyse de l'artificialisation 2000-2010. Or, Comme convenu dans le PADD du SCoT, ces opérations d'envergure, bien que non terminées ont été affectées à la décennie précédente (2000-2010). Seul un parking aménagé à l'Est du site de l'hôpital est comptabilisé ici comme artificialisation hors emprise urbaine. Par ailleurs, aucune nouvelle construction n'est recensée sur la ZAC des Tourelles.

Les zones d'activités du territoire de Belfort, n'ont pas évolué au même rythme. « L'Aéroparc »⁷ et la ZAC des Chauffours⁸ comptent, sur la période, seulement

⁷ Sur la zone de « L'Aéroparc », une entreprise est installée dans le périmètre d'extension de la zone (0.5 ha artificialisé).

⁸ Outre la réalisation de la voirie, installation d'une entreprise sur 1.2 ha.

2 installations d'entreprises, laissant ainsi de nombreux terrains disponibles. En revanche, les zones d'activités des Grands Sillons et des Portes des Vosges à Bessoncourt, se sont développées avec respectivement 7.4 ha et 5.4 ha consommés sur les espaces naturels et agricoles. La zone du « Technoparc » enregistre plusieurs installations à hauteur de 1.9 ha. Par ailleurs, à Bessoncourt le développement de la zone artisanale et tertiaire du Sernamont engendre de la consommation d'espace hors emprise. La zone de la Charmotte à Anjoutey est également gratifiée de 2.1 ha artificialisés.

La consommation d'espace hors emprise urbaine, à destination des activités économiques et aménagements publics se fait le plus souvent de manière ponctuelle que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur d'un périmètre de ZAC.

Les activités économiques comprennent les activités liées à l'agriculture. Ainsi, 27 ha (voir partie destinations des sols artificialisés) ont été consommés pour l'installation ou l'extension d'exploitations agricoles. Par exemple, la commune de Leval accueille désormais une exploitation d'une surface d'un hectare.

L'expansion des activités agricoles n'était pas évoquée dans les objectifs cités par le SCoT.

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Ce que dit le PADD

Les grandes infrastructures, avec l'effet TGV, a donné lieu à des réalisations exceptionnelles qui ont elles-mêmes suscité des projets de développement (économie et grands équipements). Cette situation est susceptible de se poursuivre en 2010-2020 et au-delà si les dynamiques transrégionales font sentir leurs effets à long terme.

Les grandes infrastructures se poursuivront, essentiellement avec la seconde tranche de la branche Est de la LGV au-delà de Petit-Croix. L'emprise est estimée à 160 hectares. On fait ici l'hypothèse que l'artificialisation est incluse dans la décennie 2010-2020.

L'aménagement de l'échangeur de Sévenans fera l'objet d'emprises foncières sur le sud de l'agglomération belfortaine (Dorans, Sévenans, Botans, Bermont).

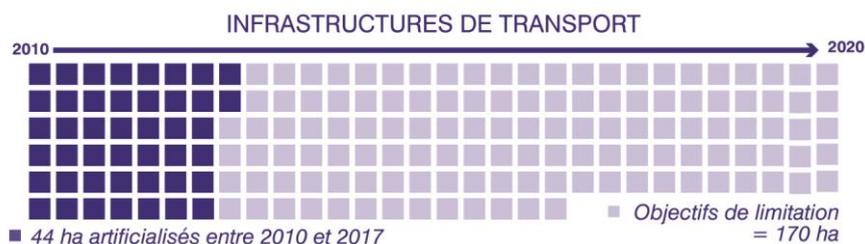
Pour la mise en service de la ligne Belfort-Delle, la consommation de foncier se fera principalement autour des haltes (voirie et stationnement). Ces aménagements n'auront pas d'incidences en termes d'artificialisation puisqu'ils se feront au sein même des emprises urbaines des communes concernées.

Conformément aux prévisions la mise en service de la ligne Belfort-Delle n'a pas engendré outre mesure de consommation foncière. Effectivement, les travaux réalisés pour cette remise en service correspondent essentiellement à du renouvellement urbain (renouvellement des voies et des espaces aménagés).

Les travaux pour l'aménagement du nouvel échangeur de Sévenans, ont consommé près de 27 ha, soit plus de la moitié de l'artificialisation à destination d'infrastructures de transport. Les territoires communaux de Botans, Dorans et Sévenans sont impactés, en revanche jusqu'en 2017, le

territoire de Bermont est épargné. Ce chiffre est considéré comme majoré, l'emprise du chantier étant supérieure à l'emprise réelle du projet terminé, il devrait être suivi d'une phase de renaturation.

Outre ces aménagements d'envergure, les surfaces artificialisées pour des infrastructures de transport sont issues de divers aménagements : rues notamment pour la desserte de lotissements ou de zones d'activités, routes à Bourgogne par exemple, et pistes cyclables comme à Sermamagny.



L'hypothèse faite dans les objectifs du SCoT concernant la seconde partie de la branche Est (emprise nécessaire estimée à 160 ha) de la LGV avant 2020 n'est pas vérifiée.

L'extension de la ligne au-delà de Petit-Croix n'a pas commencé. Les 160 ha dévolus à cette opération n'ont pas été utilisés. Seulement 126 ha restent disponibles.

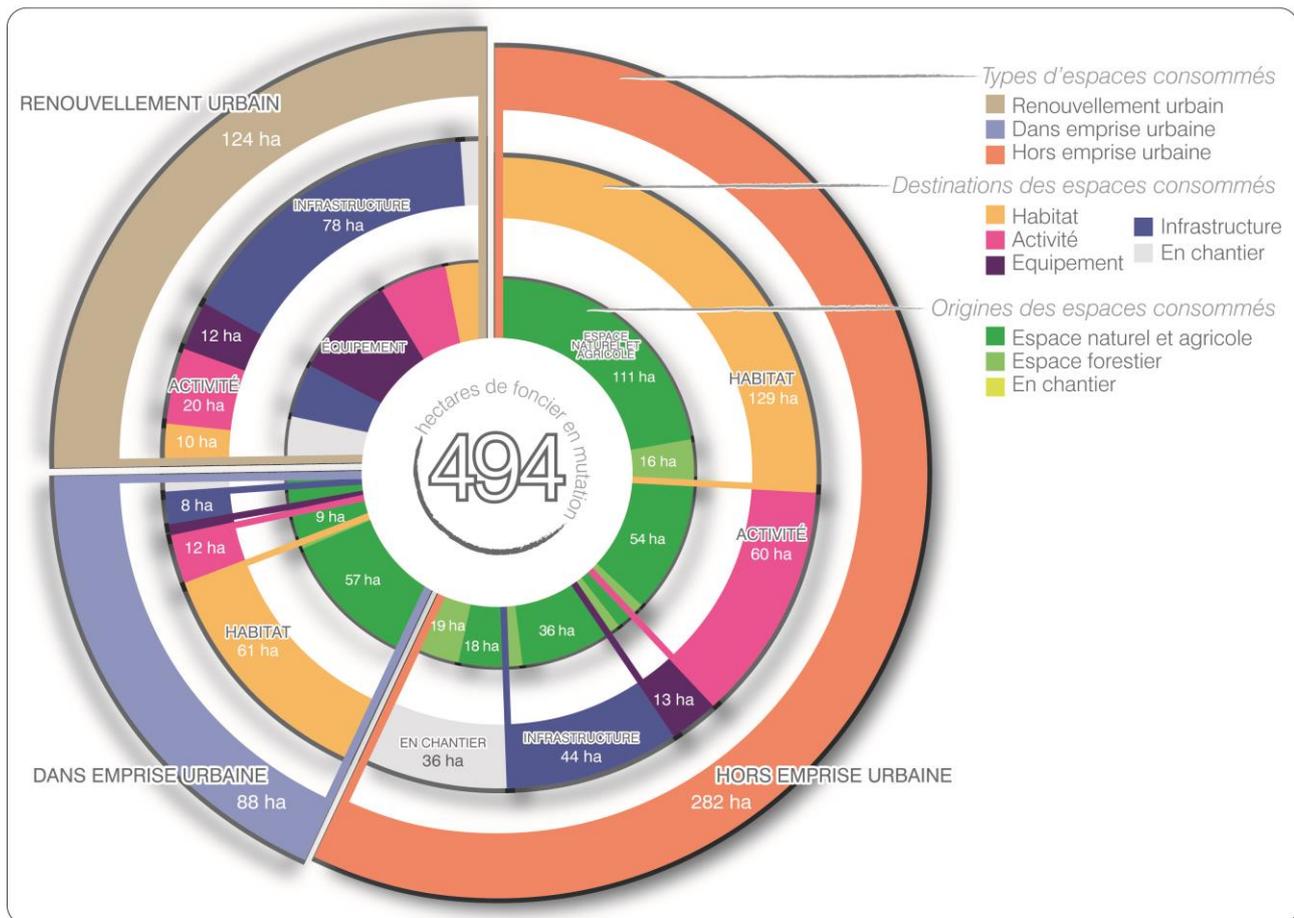
CONCLUSION AU REGARD DES OBJECTIFS DU SCOT

Objectifs chiffrés de limitation de l'artificialisation hors des emprises urbaines

	Artificialisation observée entre 2000 et 2010	Objectifs de limitation de l'artificialisation 2010/20	Différence entre constats 2000-10 et objectifs 2010-20	Artificialisation observée entre 2011 et 2017	Ratio entre objectifs et observation 2011-17
Habitat	230	180	-50	129	72 %
Activités et équipements	145	100	-45	73	73 %
Infrastructures	280	170	-110	44	26 %
Total	655	450	-205	246	55 %

Valeurs arrondies exprimées en hectares

VI. CONCLUSION GÉNÉRALE



> Artificialisation par type d'artificialisation, type de destination et type d'origine entre 2011 et 2017
SCoT du Territoire de Belfort

La précédente décennie analysée, 2000-2010, est marquée par la réalisation de grandes et imposantes infrastructures engendrant une part d'artificialisation des espaces naturels, agricoles et forestiers importante. La période 2011-2017 étudiée ici est moins représentative des infrastructures que de l'extension de l'habitat individuel. Pour cela la part d'artificialisation hors emprise diminue progressivement et la surface totale artificialisée diminue considérablement.

A l'échelle du Territoire de Belfort, une logique d'artificialisation se distingue, les parts les plus importantes d'espaces artificialisés se répartissent sur les

communes de l'axe Giromagny / Delle. Cet axe défini comme la colonne vertébrale du Territoire de Belfort dans le SCoT, ce constat vient renforcer cette idée.

Par ailleurs, les phénomènes d'artificialisation observés sont conformes au regard des objectifs de limitation de consommation de l'espace fixés par le SCoT en 2014.

La période étudiée s'arrête en 2017 et les objectifs sont définis jusqu'en 2020 hors les tendances affichées ne laissent pas présager de dépassement des objectifs mais laissent peu de marge de manœuvre surtout en ce qui concerne l'habitat.



Agence d'Urbanisme
du Territoire de Belfort

syndicat
mixte du

SCoT

du Territoire
de Belfort

AGENCE D'URBANISME DU TERRITOIRE DE BELFORT

Missionnée pour la réalisation des documents du SCoT et leur communication.

Contacts :

10 rue Aristide Briand – BP 10107 – 90 002 Belfort Cedex

Tel : 03 84 46 51 51 – Fax 03 84 46 51 50

Courriel : contact@autb.fr – Web : autb.fr

SYNDICAT MIXTE DU SCOT DU TERRITOIRE DE BELFORT

En charge de l'élaboration, de l'approbation, du suivi et de la révision du SCoT.

Son siège social est établi à l'AUTB.

Contacts :

10 rue Aristide Briand – BP 10107 - 90 002 Belfort Cedex

Tel : 03 84 46 51 51 – Fax 03 84 46 51 50

Courriel : scotbelfort@autb.fr – Web : scotbelfort.autb.fr